



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 58375

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet * appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État au sujet de la situation des retraités de La Poste. Le 31 décembre 2004, le directeur des ressources humaines de La Poste a adressé un courrier aux retraités de cet établissement pour les prévenir de la suppression, à compter du 1er janvier 2005, de deux avantages accordés à titre gratuit : l'attribution d'une carte bleue et l'abonnement à une ligne téléphonique. Sur le fond comme sur la forme, cette décision n'est pas acceptable. Elle prive en effet ces retraités d'avantages peu onéreux qu'ils avaient légitimement mérités par les nombreuses années passées au service de La Poste. Il demande donc quelle mesure il entend prendre pour obtenir de la direction de La Poste qu'elle sursoie. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58375

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1836

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5630